

Domaine D1 : Connaître et respecter les droits et obligations liés aux activités numériques en contexte professionnel

La création et le traitement de données numériques sont régis par un ensemble de lois, règlements et jurisprudences que tout professionnel doit connaître et respecter dans le cadre de l'exercice de son activité. Cela signifie notamment être en mesure de distinguer clairement des données numériques à caractère personnel de données numériques à caractère professionnel ; de traiter et diffuser dans un cadre légal des données professionnelles contenant ou non des informations à caractère personnel ; d'adapter son comportement et ses usages en fonction des dispositifs légaux auxquels sont soumis les utilisateurs.

Compétences D1

- D1.1 Respecter et intégrer la législation relative à la protection des libertés individuelles**
- D1.2 Respecter et intégrer la législation sur les œuvres numériques liées au domaine professionnel**
- D1.3 Respecter et intégrer les aspects légaux liés à la protection et à l'accessibilité des données professionnelles**

Domaine D2 : Maîtriser les stratégies de recherche, d'exploitation et de valorisation de l'information numérique

L'information est aujourd'hui au cœur de toute activité économique. Elle peut être considérée, d'une part, comme un outil d'aide à la décision et, d'autre part, comme une ressource instrumentale d'une stratégie de communication. Dans ce contexte, le professionnel doit être en mesure d'identifier ses besoins en terme d'information ; être capable de localiser l'information adéquate ; d'évaluer et exploiter l'information retenue.

Compétences D2

- D2.1 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de recherche d'informations en contexte professionnel**
- D2.2 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de veille informationnelle en contexte professionnel**
- D2.3 Élaborer une stratégie de développement et de valorisation des compétences professionnelles**

Domaine D3 : Organiser des collaborations professionnelles avec le numérique

Les nouveaux outils de communication permettent actuellement de renforcer les activités collaboratives au sein des organismes professionnels. Ils permettent de récolter, combiner et gérer des connaissances produites collectivement au travers de projets pilotés à distance. Le professionnel qui participe à la conduite d'un projet collaboratif doit ainsi être en mesure d'identifier les outils numériques nécessaires à la mise en œuvre d'un projet ; d'animer et de coordonner à distance des groupes de travail ; de prendre en compte les contraintes techniques et organisationnelles liées à l'échange d'informations numériques.

Compétences D3

- D3.1 Organiser un travail collaboratif en utilisant les technologies numériques**
- D3.2 Coordonner et animer des activités collaboratives dans un environnement numérique**
- D3.3 Adapter, modifier et transmettre des données en respectant l'interopérabilité dans un contexte de travail collaboratif professionnel**

Domaine D4 : Identifier les enjeux d'un système d'information pour une organisation

Compétences D4

- D4.1 Évaluer la pertinence du système d'information**
- D4.2 Analyser l'impact des technologies sur les activités professionnelles**
- D4.3 Mettre en œuvre des processus pour une politique de sécurité de l'information**

Domaine D5 : Contribuer au développement d'une stratégie de communication numérique

Compétences D5

- D5.1 Mettre en œuvre une stratégie de communication numérique**
- D5.2 Exploiter les outils adaptés au contexte de communication**

Domaine D6 : Maîtriser les outils numériques utiles pour la conception et la conduite d'un projet

Compétences D6

- D6.1 Organiser et planifier le travail à l'aide d'outils numériques**
- D6.2 Utiliser des outils mettant en œuvre les indicateurs d'évaluation d'un projet**